

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
07 juillet 2025

DATE DE CONVOCATION
1^{er} juillet 2025

DATE D’AFFICHAGE
09 juillet 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	23
PROCURATION(S)	09
<u>VOTANTS</u>	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **SEPT JUILLET** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H30 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient également présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, BATAILLE, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC, GODEFROY, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DEBOISSY, DELIENCOURT, VINCENT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. AÏT BABA, M. GODEFROY à M. AVOLLÉ, M. GASSA à M. LEGO, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme LOUBASSOU à Mme DUVALLET Mme DEBOISSY à M. COQUELET, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme VINCENT à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ALTUNTAS.

M. Ousmane N'DIAYE

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, ROIX, VANHOVE, LHERNAULT et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°03

RENOUVELLEMENT URBAIN – AJUSTEMENT MINEUR À LA CONVENTION DE RENOUVELLEMENT URBAIN - AUTORISATION.

Mme Fadilla Benamara expose au Conseil municipal,

Le projet de renouvellement urbain du centre-ville de Val-de-Reuil vient de faire l'objet d'une revue de projet le 1^{er} juillet 2025 en présence du Préfet de l'Eure.

Lors d'une déambulation partant du nouveau complexe Léo Lagrange pour arriver, via la promenade des Tilleuls et la rue Grande, sur le chantier de l'Îlot 14, le Préfet, le Directeur Départemental des Territoires, le Responsable Territorial de l'ANRU et l'ensemble des financeurs (Banque des Territoires, Action Logement, la Région et l'Agglomération Seine-Eure) ont pu constater l'avancée du NPNRU 2 Rolivalois dans lequel 90 % des 50 opérations programmées ont été lancées et 75% livrées.

Un tel programme s'accompagne nécessairement de quelques évolutions et adaptations au fur et à mesure qu'il se réalise. Le Conseil Municipal a autorisé la signature de 4 avenants à la convention d'élaboration et de mise en œuvre du PDU en 2019.

Accusé de réception en préfecture
027-242767012-20250704-D-25-07-03-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de publication : 10/07/2025

L'avis du Conseil Municipal est aujourd'hui sollicité sur 5 modifications mineures, à savoir :

- L'attribution de 10 primes accessions à la propriété au Foyer Stéphanaïs sur son opération de construction de pavillons rue du Renard. Ces primes de 10 000€ permettront de diminuer d'autant le prix de vente de ces maisons.
- L'identification de 7 logements de la résidence sénior construite par Nexity pour Quevilly Habitat sur le site de l'ancien collège Pierre-Mendès-France comme participant à la reconstitution de l'offre des logements sociaux déconstruits.
- Le décalage de la date limite de solde des subventions allouées à 3F Normandie pour ses opérations de démolition des immeubles Pas du Coq et Climuche, et sa résidentialisation du quartier Ariane Voie Verte.
- Le décalage de la date limite de solde des subventions allouées à la Siloge pour ses opérations sur le Hameau de l'Andelle, démolition réhabilitation, résidentialisation et aménagement
- La précision des surfaces traitées par l'opération d'aménagement des espaces paysagers du QPV comprenant la promenade des Tilleuls, la place au Temps libre, le Jardin des Animaux Fantastiques, le balcon urbain et la place du Pas du Coq.

Ces évolutions sont de faibles ampleurs et ne nécessitent pas la signature d'un avenant à la convention cadre.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré À l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'ajustement mineur à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de l'Agglomération Seine-Eure sur les communes de Val-de-Reuil et de Louviers.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signés au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME

Marc-Antoine JAMET

Avis de réception en préfecture
027-212707012-20250707-D-25-07-03-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

Marc-Antoine Jamet